

2244

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi

MINISTERE DE LA FAMILLE
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET
DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE

**NOTE TECHNIQUE A L'ATTENTION DE
MADAME LE MINISTRE**

1- La part du quaternaire par rapport au PTIP

Les investissements du programme actuel (PITP 2002 2004) peuvent être regroupés en 5 domaines de concentration à savoir : le développement des activités productives, le renforcement de l'appui à la production, la valorisation des ressources humaines, l'amélioration du cadre de vie et le renforcement institutionnel. Il s'agit des investissements qui contribuent directement ou indirectement à la lutte contre la pauvreté et à la satisfaction de la demande sociale.

Le système de codification retient quatre secteurs que sont le secteur (1) primaire, le secteur (2) secondaire, le secteur (3) tertiaire et le secteur (4) quaternaire. Ces secteurs comprennent eux-mêmes des sous secteurs d'activités.

Le secteur quaternaire qui nous concerne comprend les sous secteurs suivant : (41) hydraulique urbaine et assainissement, (42) culture, jeunesse et sport, (43) Habitat et urbanisme, (44) Santé et nutrition, (45) Éducation et formation, (46) Développement social (47) Équipement Administratifs (48) Études et recherches quaternaire (49) Appui institutionnel, renforcement et assistance quaternaire.

Le programme triennal 2002-2004 du secteur quaternaire donne la priorité à l'amélioration de la qualité des ressources humaines et du cadre de vie des populations à travers un meilleur accès des populations urbaines et rurales aux services sociaux de base (santé, nutrition, alimentation en eau potable, logement). Un accent particulier est mis sur la promotion économique et sociale des femmes et des jeunes. De même, des investissements concourant à une meilleure sécurité publique et à une amélioration des conditions de travail de l'administration bénéficient de l'appui du programme et y occupent une place de choix. En ce qui concerne le développement local, des projets visant le renforcement des capacités des collectivités locales et le financement des investissements à la base sont retenus dans le programme triennal 2002-2004.

*Le secteur quaternaire bénéficie ainsi pour le présent programme triennal de **584 570** millions de FCFA, soit **49 %** des investissements de l'ensemble du programme. Dans le temps, il représente donc **40 %** (2000-2001), **47%** (2001-2003), **49%** (2002-2004) des investissements du programme triennal. Ce qui dénote une augmentation dans le temps des investissements en faveur du dit secteur. Par exemple, par rapport au PTIP 2001-2003, le volume des investissements du secteur quaternaire a augmenté de près de **8%**.*

2. La part du sous-secteur développement social dans le secteur quaternaire

*Les investissements du sous secteur développement social durant la période 2001-2003 s'élèvent à **36757** millions de francs CFA représentant **7 %** du total des investissements du secteur quaternaire contre **22679 millions de FCFA (5%) dans le PTIP 2000-2002.***

*Les investissements du sous secteur durant la période 2002-2004 s'élèvent à **40156** millions de francs CFA représentant **7 %** du total des investissements du secteur contre **36757** millions de FCFA dans le PTIP 2001-2003 soit une hausse de **9%**. Le financement des investissements est supporté par l'Etat (**17%**), subventions extérieures (**15%**) et emprunts (**68%**).*

Les principaux projets de ce sous secteur sont :

- le Fonds de développement social*
- le projet de lutte contre la pauvreté*
- le projet de construction de maisons de l'outil*
- le projet de développement de la petite enfance*

CONCLUSION (point 2)

Le sous-secteur développement social regroupe les actions qui visent d'une manière spécifique la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de l'accès des populations démunies aux services sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'eau potable et une plus grande accessibilité aux activités génératrices de revenus. Les projets inscrits dans ce sous secteur visent également à protéger les groupes vulnérables comme les jeunes, les enfants surtout ceux en situation difficile et les femmes.

Pour lutter contre la pauvreté, un effort supplémentaire sur le budget d'investissement devrait être consenti, car on constate que :

- *La part de l'Etat dans le financement du sous secteur demeure faible. Par exemple, pour le PTIP 2002-2004, l'Etat ne supporte que **17%** pour financer les investissements du sous secteur.*
- *Donc, le sous secteur développement social est financé en grande partie, grâce aux emprunts (**68%**) et aux subventions extérieures (**15%**).*
- *Par ailleurs, les investissements du sous secteur durant la période 2002-2004 restent faibles car ils s'élèvent à **40156** millions de francs CFA représentant 7 % du total des investissements du secteur quaternaire contre **36757** millions de FCFA (7%) dans le PTIP 2001-2003 soit une hausse de 9%. Cette hausse ne suffit pas, elle devrait être au moins de **21%** pour la période triennale, soit un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 7 % pour permettre au Sénégal d'atteindre en **2008** un taux cumulé de **50%** des dépenses sociales, qui est la norme internationale requise.*
- *A titre de comparaison, on notera que par rapport au PTIP 2001-2003, celui de 2002-2004 enregistre pour le sous secteur équipement administratif (construction, réhabilitation) une augmentation de **29 168 millions**, représentant une hausse de **83%**.*

3. La part du développement social par rapport à l'initiative 20/20

Selon l'étude sur l'initiative 20/20, réalisée par le PELCP MDS PNUD, la part des dépenses sociales prioritaires dans les dépenses sociales totales est très faible. Pendant la période 1995-1998 ce pourcentage se situe

autour de 30,5%. Ainsi, le ratio des dépenses sociales prioritaires reste faible par rapport à la norme internationale requise de 50%. Le ratio de dépenses du développement humain (2% en 1998) est également très faible par rapport à la norme internationale de 5%. Ces ratios doivent être atteints ou dépassés si on veut lutter efficacement contre la pauvreté.

Tableau 1

	1995	1996	1997	1998	
Dépenses publiques					
Dépenses publiques (DS)				513.7	
Dépenses sociales prioritaires (DSP, initiative 20/20)				206.1	
Ration de dépenses de développement humain (TDH = DSP/PNB)				57.4	Norme
Ration des dépenses publiques (écart par rapport à l'objectif)	19.8	18.1	17.7	18.1 (6.9)	25.0
Ratio de dépenses sociales (écart par rapport à l'objectif)	33.3	39.8	38.3	40.1 (-0.1)	40.0
Ratio de dépenses sociales prioritaires (écart par rapport à l'objectif)	31.7	33.1	30.2	27.9 (22.1)	50.0
Ratio de dépenses de développement humain (écart par rapport à l'objectif)	2.1	2.4	2.0	2.0 (3)	5
Niveau d'attente de l'objectifs 20-20 (écart par rapport à l'objectif)	10.6 (9.4)	13.2 (6.8)	11.6 (8.4)	11.2 (8.8)	20
Ecart par rapport à l'objectif	9.4	6.8	8.4	8.8	
Implications financières	40.2	29.5	38.6	45.3	

4. Recommandations

- 1- Pour rester dans une dynamique de réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015, le taux de croissance annuel du budget d'investissement consacré au sous secteur développement social devrait au moins se situer entre 7 et 8% soit une hausse d'au moins de 21% par PTIP (et non 9% comme c'est le cas pour le PTIP 2002-2004). Cette tendance, s'elle est régulièrement observée pourrait nous installer dans une réelle dynamique d'atteinte de la norme internationale de 50% de taux de dépenses sociales prioritaires requises
- 2- Il est nécessaire d'adopter des politiques et stratégies plus centrée sur l'être humain. Dans ce cas, il est nécessaire d'augmenter les dépenses du développement humain pour atteindre le ratio norme de 5 % (le ratio de dépenses de développement humain étant de 2% en 1998).

- 3- Pour lutter efficacement contre la pauvreté, l'initiative 20 20 demande aux partenaires et au gouvernement d'allouer respectivement 20% de l'aide publique au développement (APD) et 20% du budget national, au développement social. La lutte contre la pauvreté passe nécessairement par la lutte contre les forces structurelles qui rendent les gens pauvres et les maintiennent dans la pauvreté. Il convient d'examiner les causes de base qui accentuent à long terme la concentration du pouvoir et de la richesse.
- 4- Il faudrait à cet effet, augmenter le pourcentage des dépenses publiques et surtout atteindre les objectifs de l'initiative 20 20 dans la mesure où l'insuffisance du niveau du ratio de dépenses de développement humain provient en grande partie de la faiblesse du niveau d'atteinte des objectifs de l'initiative 20 20. Le niveau d'atteinte était de **11,2%** en 1998 soit un gap de **9** points par rapport à l'objectif de 20%.